

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

343447



Commune de Saint-Laurent-du-Verdon

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION À OBJET UNIQUE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°22/2024 en date du 17 octobre 2024 Mme le Maire de la commune de Saint-Laurent-du-Verdon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision à objet unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La révision à objet unique n°1 a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Mme GOTTA-KERVEGANT a été désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Marseille. Mme Françoise BROILLIARD a été désignée commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera en Mairie de Saint-Laurent-du-Verdon du mercredi 13 novembre 2024 à 9h au vendredi 13 décembre 2024 à 17h.

Le projet de révision à objet unique n°1 du PLU concerne une modification du tracé du zonage Nt du domaine d'ENRIOU, correspondant au périmètre du camping existant et une réécriture du règlement du secteur Nt associé aux activités et occupations du sol autorisées en zone à vocation touristique. Cette révision fait suite à la décision n°2001197 du tribunal administratif de MARSEILLE du 30 mai 2023 rendant caduque l'approbation de la version du PLU du 9 décembre 2019.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie pendant toute la durée de l'enquête, les mercredis et les jeudis de 8h à 17h, ainsi que les vendredis de 8h à 16h. Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie pour consultation du dossier d'enquête - Sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5720>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions du mercredi 13 novembre 2024 à 9h au vendredi 13 décembre 2024 à 17h :

- Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus

- Par courrier postal : Mme la commissaire enquêtrice « Enquête publique relative à la révision à objet unique n°1 du PLU », Mairie de Saint-Laurent-du-Verdon, 37 rue de la Fontaine, 04500 Saint-Laurent-du-Verdon

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5720>

- Par mail : enquete-publique-5720@registre-dematerialise.fr

- Et auprès de la commissaire enquêtrice pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :

- Mercredi 13 novembre 2024 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)
- Mardi 26 novembre 2024 de 14h à 17h
- Jeudi 5 décembre 2024 de 14h à 17h
- Vendredi 13 décembre 2024 de 14h à 17h (clôture de l'enquête)

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5720> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision à objet unique n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Mme le Maire par courrier : Mme le Maire, Mairie de Saint-Laurent-du-Verdon « Enquête publique Révision à objet unique n°1 du PLU » 37 rue de la Fontaine 04500 Saint-Laurent-du-Verdon ou par téléphone au 0492745747.

343691



Commune d'Uvernet-Fours

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLU

Le dossier d'enquête publique constitué dans le cadre de la modification du PLU d'Uvernet-Fours est mis à disposition de la population pour consultation, du lundi 21 Octobre 2024 à 9h00 au mercredi 20 novembre 2024 à 17h00.

Il est procédé à une enquête publique portant à la fois sur les éléments suivants :
- Suppression de l'emplacement réservé n°8 ;
- Modification de l'OAP des Molanès ;
- Reclassement d'une parcelle sur le secteur de Pra-Loup actuellement classé en zone U1 pour ne permettre que les constructions à destination de loisirs et d'équipements publics.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête, consultable au format papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront tenues à la disposition du public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepubliqueplu.uf04@gmail.com

- Sur le registre d'enquête papier - ce registre sera disponible au siège de la commune et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ce lieu, hors fermetures exceptionnelles.

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à :

Mme. Michèle TEYSSIER – Commissaire enquêteur – Modification du PLU Mairie d'Uvernet-Fours – Place du village – 04400 Uvernet-Fours
- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées dans le tableau ci-après.

Adresse du lieu de la permanence	Jour et heure d'ouverture des lieux	Dates et horaires des permanences du commissaire enquêteur
Mairie Place du village 04400 Uvernet-Fours	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	21/10/2024 de 9h à 12h 06/11/2024 de 14h à 17h 20/11/2024 de 14h à 17h

343564

COMMUNE DE VEDENE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER N° 084 141 24 S 0001
DÉPOSÉE PAR LA SNC LE PETIT FLORY LE 1ER AOÛT 2024

Par arrêté municipal du 16 octobre 2024, et conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, il a été décidé de procéder à une participation du public par voie électronique :

du 07 novembre 2024 à 08h30 au 06 décembre 2024 à 17h00, soit une durée de 30 jours consécutifs.

L'autorité compétente pour, d'une part, statuer sur cette demande de permis d'aménager et, d'autre part, ouvrir et organiser la procédure de participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement est le Maire de Vedène. Les coordonnées de l'autorité compétente sont : Mairie de VEDENE 11 rue Jean Moulin 84270 VEDENE.

La demande de permis d'aménager prévoit sur le secteur du Petit Flory situé au Nord-Est de la commune, chemin du Petit Flory, classé en zone à urbaniser 1AU du PLU :

- 4 macro-lots destinés à de l'habitat de formes mixtes (collectif, individuel groupé, individuel) représentant 109 logements environ dont 83 logements locatifs sociaux environ ;
- 1 macro-lot destiné à des équipements d'intérêt collectif et de services publics (une gendarmerie est envisagée avec 56 logements de fonction) ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux, particulièrement la préservation de la zone humide et des boisements d'intérêt écologique et paysager ;
- la création d'une desserte principale depuis la route d'Entraigues et la prise en compte des déplacements doux ;
- l'aménagement des ouvrages de collecte et de gestion des eaux pluviales.

La demande de permis d'aménager comprend une étude d'impact conformément à l'arrêté préfectoral de soumission à étude d'impact suite à la procédure d'examen au cas par cas.

Le dossier de participation du public sera consultable et téléchargeable à l'adresse mail suivante : <https://www.mairie-vedene.fr>

Il contiendra les éléments suivants :

- le dossier de demande de permis d'aménager n° 084 141 24 S 0001 ;
- l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
- le présent avis ;
- une note explicative contenant la mention des textes qui régissent la participation du public par voie électronique et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- la note de présentation synthétique du projet ;
- l'arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de

343121



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVAILLON

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du Jeudi 14 novembre 2024, 8h30 au lundi 16 décembre 2024 à 17h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur la modification n°1 du PLU de Cavailon.

Cette modification vise essentiellement l'évolution de l'OAP sur le secteur du Camp ainsi que des ajustements du règlement de la zone 1AUea.

Le dossier comprend l'évaluation environnementale de la modification n°1. Le projet a volontairement été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La MRAE n'a pas émis d'observations dans le délai de 3 mois prévu au R 104-25 du code de l'urbanisme.

Monsieur René DUBUY, Ingénieur en chef hors classe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon) pendant la durée de l'enquête, du jeudi 14 novembre, 8h30 au lundi 16 décembre à 17h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavaillon.fr>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavailon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetemodif1.plu@ville-cavaillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le jeudi 14 novembre 8h30, et le lundi 16 décembre 17 h. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavailon (<http://www.cavaillon.fr>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavailon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 8h30 à 12 h
- Mardi 3 décembre de 14 h à 17 h
- Lundi 16 décembre de 14 h à 17 h

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie, au service urbanisme et sur la zone du Camp, visible de la voie publique. Il sera également publié sur le site internet de la mairie. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavailon : <http://www.cavaillon.fr>

Le projet de modification n°1 du PLU de Cavailon sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application. Le conseil municipal pourra, suite aux conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavaillon.fr

l'article R.122-3 du code de l'environnement et concluant à la nécessité de réaliser une étude d'impact ;
- l'étude d'impact et son résumé non technique ;
- l'avis de l'autorité environnementale (MRAE) sur l'étude d'impact ;
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale le cas échéant.

Toute information concernant le projet pourra être sollicitée par courriel auprès du service Urbanisme & Foncier : urbanisme@mairie-vedene.fr en précisant en objet « demande d'informations PPVE projet Le Petit Flory ».

Pendant toute la durée de la participation du public, les éventuelles observations et propositions du public seront uniquement adressées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-vedene.fr

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier sera mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé à l'accueil de la Mairie de Vedène : 11 rue Jean Moulin 84270 VEDENE. Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants : Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article D.123-46-2 du code de l'environnement, le public pourra demander, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation, la mise à disposition du dossier sur support papier. Pour être recevable toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante urbanisme@mairie-vedene.fr, soit par téléphone au 04.90.23.76.76 en demandant le service Urbanisme & Foncier du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous. Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de consultation.

A l'expiration du délai de la procédure de participation du public par voie électronique mentionnée, le Maire de Vedène, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations et propositions transmises par le public par voie électronique, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'urbanisme, le Maire rendra sa décision sur la demande de permis d'aménager à l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions, et ne pouvant être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Seront publiés, par voie électronique et pendant une durée minimale de trois mois à l'adresse mail suivante : <https://www.mairie-vedene.fr>

le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique,
- le document de synthèse des observations et propositions du public,
- les motifs qui auront conduit à la prise de décision pour autoriser ou pas le projet,
- la décision d'autorisation ou de refus du projet.

343662



LE PRÉFET DE VAUCLUSE

COMMUNIQUE

AMÉNAGEMENT DU SITE « LES SUMELLES »
MORIÈRES-LES-AVIGNON

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE MODIFICATIVE
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2024, sont déclarées d'utilité publique les modifications apportées au projet d'aménagement du site « Les Sumelles » sur le territoire de la commune de Morières-les-Avignon.

Cet arrêté approuve par ailleurs la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Morières-les-Avignon.

Cet arrêté ainsi que ses annexes feront l'objet d'un affichage en mairie de Morières-les-Avignon pendant une durée de deux mois.

Cet arrêté ainsi que ses annexes seront consultables en mairie de Morières-les-Avignon aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

L'ensemble du dossier sera également consultable à la Préfecture de Vaucluse – avenue de la folie – 84000 AVIGNON – Direction de la Citoyenneté et de la Légimité – Service des relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle Affaires Générales et Foncières aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) à la rubrique Publications – Enquêtes Publiques / MORIERES – LES SUMELLES.

Avignon,
Pour le Préfet,
Le secrétaire Général adjoint
Sous-préfet chargé de mission
SIGNÉ : Sébastien MAGGI

APPEL D'OFFRES

342228

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION :
84 Vaucluse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
COMMUNE DE VACQUEYRAS, 8 Place de la Mairie, 84190 VACQUEYRAS, 0490658424

OBJET DU MARCHÉ :
Gestion et maintenance des installations d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolores de la Ville de VACQUEYRAS

TYPE D'AVIS :
Avis d'appel public à concurrence

TYPE DE PROCÉDURE :
Procédure adaptée

CATÉGORIE :
Service

SUPPORT(S) DE PARUTION : <https://www.e-marchespublics.com>

DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔTS :
Offre : 12/11/2024 à 09h00

AVIS

Avis administratifs

PRÉFET DE
VAUCLUSEAvis d'affichage d'un arrêté préfectoral portant
exception aux dispositions du PPRI du Rhône

Par arrêté du 11 octobre 2024, Monsieur le préfet de Vaucluse a défini des exceptions aux interdictions ou aux prescriptions définies dans le PPRI du Rhône-Amon, afin de ne pas s'opposer à l'implantation d'installations de production d'énergie solaire, dès lors qu'il n'en résulte pas une aggravation des risques.

L'arrêté sera affiché pendant un mois :

- dans les mairies de Bollène, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Momas, Orange et Piolenc ;
- aux sièges des communautés de communes Pays d'Orange en Provence, Rhône Lez Provence et Aygues Ouvèze en Provence;
- aux sièges des syndicats des SCot Bassin de Vie d'Avignon et Rhône Provence Baronnies.

432709100

Enquêtes publiques



MAIRIE DE CAVILLON

Avis d'enquête publique
Modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme de Cavillon

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du Jeudi 14 novembre 2024, 8h30 au lundi 16 décembre 2024 à 17 h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur la modification n°1 du PLU de Cavillon.

Cette modification vise essentiellement l'évolution de l'OAP sur le secteur du Camp ainsi que des ajustements du règlement de la zone 1AUea.

Le dossier comprend l'évaluation environnementale de la modification n°1. Le projet a volontairement été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La MRAE n'a pas émis d'observations dans le délai de 3 mois prévu au R 104-25 du code de l'urbanisme.

Monsieur René DUBUY, Ingénieur en chef hors classe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavillon) pendant la durée de l'enquête, du jeudi 14 novembre, 8h30 au lundi 16 décembre à 17h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavillon.fr>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavillon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetemodif1.plu@ville-cavillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexes au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le jeudi 14 novembre 8h30, et le lundi 16 décembre 17 h. Les observations et propositions du public seront

accessibles sur le site internet de la Commune de Cavillon (<http://www.cavillon.fr>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavillon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 8h30 à 12 h

- Mardi 3 décembre de 14 h à 17 h

- Lundi 16 décembre de 14 h à 17 h

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie, au service urbanisme et sur la zone du Camp, visible de la voie publique. Il sera également publié sur le site internet de la mairie. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavillon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavillon : <http://www.cavillon.fr>

Le projet de modification n°1 du PLU de Cavillon sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application. Le conseil municipal pourra, suite aux conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavillon.fr

431540800

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures formalisées

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES AYGUES
OUVÈZE EN
PROVENCE

Avis d'appel public à la concurrence

M. LE PRÉSIDENT
ZAE joncquier et Morelles 252 RUE GAY LUSSAC
84850 CAMARET SUR AIGUES
Tél : 04 90 29 46 15
mél : juridique@ccayguesouveze.com
web : <http://www.cayguesouveze.com/>
SIRET 24840016000094

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public

Objet : Valorisation des encombrants et gravats issus des déchetteries intercommunales

Référence acheteur : 2024-21

Type de marché : Services

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FRL06

Lieu principal de prestation : ZAE joncquier et Morelles

84850 CAMARET SUR AIGUES

Description : Le marché est composé de deux lots. Il vise à traiter et valoriser les encombrants et gravats réceptionnés dans nos deux déchetteries intercommunales

Classification CPV :

Principale : 90500000 - Services liés aux déchets et aux ordures

La procédure d'achat du présent avis est couverte par

l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :

Lot N°1 Encombrants et lot N°2 Gravats

Lot N°1 - Encombrants - CPV 90510000

Valorisation des encombrants

Durée à compter du 01/01/25 et jusqu'au 08/09/27

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Non

Lot N°2 - Gravats - CPV 45111214

Valorisation des gravats

Durée du marché : 48 mois.

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Oui

Le lot n°2 prend effet à compter du 1er février 2025 pour une durée de deux (2) ans. Il pourra être reconduit une (1) fois pour la même durée.

Sauf stipulation contraire expresse trois (3) mois avant sa date anniversaire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut la refuser.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas s'y opposer.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Lot n°1 : Encombrants

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Cf. article 5 RC

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Lot n°2 : Gravats

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Cf. article 5 RC

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Cf. article 5 RC

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique de l'offre
60% Prix

Remise des offres : 19/11/24 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 19/11/24 à 14h00

Lieu : Camaret-sur-Aigues

Renseignements complémentaires :

Une visite facultative est prévue le mardi 5 novembre à 9h30 à la déchetterie de Camaret sur Aigues

Vous trouverez plus d'informations à l'article 2.5 du RC

Il s'agit d'un marché périodique : OUI

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Les lots n°1 et 2 seront renouvelés une fois leur durée échu.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, -16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Envoi à la publication le : 18/10/24

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18/10/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/>

432488800



Marchés publics

Agir en proximité
pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Annonces légales

VENTES AUX ENCHERES

344586

Exposition du 18 au 21 novembre
exclusivement sur RDV



210, rue Louis Armand,
Z1 les Milles,
13290 Aix en Provence
(sortie 3 Pôle d'Activité)

**Belle vente de tableaux, mobiliers et objets d'art
le vendredi 22 novembre à 14h**



André SORNAY (1902-2000)
Bel ensemble de mobilier comprenant une paire de
fauteuils gondole, un bahut ouvrant par deux portes à
décor de marqueterie de croissillon et un miroir.
Expert : Amélie Marçilhac.

Le catalogue complet est visible sur
www.sh-encheres.fr

Frais de vente : 22,5%
SVV SOPHIE HIMBAUT, Tel : 06 06 56 98 94
Fax : 09 72 13 06 67
s.himbaut@sh-encheres.fr - www.sh-encheres.fr
SVV agrément 2009-711

Vente en live sur www.drouotlive.com et www.interencheres.com
Estimations gratuites tous les jours sur RDV



NEER Eglon Hendrick van der (1634-1703)
"Portrait de jeune femme (allégorie de la Vanité)".
Huile sur panneau. Chêne. Une seule planche.
Signé tout en haut à droite et daté 1683.
37,3 x 27,4 cm.
Expert : M. Patrice Dubois.

ANNONCES LEGALES

343121



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVAILON

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du Jeudi 14 novembre 2024, 8h30 au lundi 16 décembre 2024 à 17h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur la modification n°1 du PLU de Cavailon.

Cette modification vise essentiellement l'évolution de l'OAP sur le secteur du Camp ainsi que des ajustements du règlement de la zone 1AUea.

Le dossier comprend l'évaluation environnementale de la modification n°1. Le projet a volontairement été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La MRAE n'a pas émis d'observations dans le délai de 3 mois prévu au R 104-25 du code de l'urbanisme.

Monsieur René DUBUY, Ingénieur en chef hors classe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon) pendant la durée de l'enquête, du jeudi 14 novembre, 8h30 au lundi 16 décembre à 17h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavailon.fr>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavailon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetemodif1.plu@ville-cavailon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le jeudi 14 novembre 8h30, et le lundi 16 décembre 17 h. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavailon (<http://www.cavailon.fr>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavailon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 8h30 à 12 h
- Mardi 3 décembre de 14 h à 17 h
- Lundi 16 décembre de 14 h à 17 h

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie, au service urbanisme et sur la zone du Camp, visible de la voie publique. Il sera également publié sur le site internet de la mairie. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavailon : <http://www.cavailon.fr>

Le projet de modification n°1 du PLU de Cavailon sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application. Le conseil municipal pourra, suite aux conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavailon.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

344704

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 05 novembre 2024, une enquête publique sera ouverte, du 02 décembre 2024 au 08 janvier 2025 inclus, préalablement à la décision concernant deux demandes de permis de construire numéros PC 084 087 22 00 083 et PC 084 087 22 00 084, déposées en la mairie d'Orange le 11 octobre 2022 par la SAS CPV SUN 40 pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Coudoulet » localisée sur la commune d'Orange (84 100 – Vaucluse), aux parcelles cadastrées OG 0757 – OG 0758 et OG 0810.

Caractéristiques du projet	Centrale photovoltaïque au sol située à l'Ouest	Centrale photovoltaïque au sol située à l'Est
Permis de construire	PC 084 087 22 00 084	PC 084 087 22 00 083
Parcelle cadastrale	OG 0810	OG 0757-0758
Superficie de l'emprise	1,78 ha	3,43 ha
Nombre de panneaux	3267	5643
Puissance crête	1,83 MWc	3,16 MWc
Locaux techniques	1 poste de livraison / 23 m ²	2 postes de transformation / 35 m ²
Clôture	Linéaire : 538 m	Linéaire : 795 m

Adresse du siège de l'enquête publique : Service Urbanisme de la Mairie d'Orange – Hôtel de la Communauté 307 avenue de l'Arc de Triomphe 84 100 ORANGE

Monsieur Jean-Marie PATTYN, Ingénieur territorial à la retraite, est désigné par le Président du tribunal Administratif de Nîmes en qualité de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors des permanences au siège de l'enquête publique :

- le lundi 2 décembre 2024, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;
- le jeudi 12 décembre 2024, de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 08 janvier 2025, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Des informations sur le projet peuvent être également demandées au porteur de projet :
- auprès de Monsieur Arnaud PONCHE – Tél. : 04 67 64 99 60 – mail : carto@luxel.fr
- ou Madame Mailys GRAULET – Tél. : 07 85 43 35 52 – mail : m.graulet@luxel.fr
- ou par voie postale à l'adresse : SAS CPV SUN 40 – 981, avenue Raymond Dugrand, Immeuble Le Prism, 34 000 Montpellier

Pendant toute la durée de l'enquête :

1) le public peut consulter le dossier qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis MRAE PACA (Autorité Environnementale), ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAE :

- En version numérique aux adresses internet suivantes :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-orange/>
<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

- En version papier ou sur un poste informatique au Service Urbanisme de la Mairie d'Orange (siège de l'enquête publique) aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00.

2) le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « dématérialisé » accessible via l'adresse internet suivante :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-orange/>

en cas de problème technique, les observations et les propositions du public peuvent être transmises par courrier à l'adresse suivante :

ddt-permis-etat@vaucluse.gouv.fr

- ou sur le registre « papier » d'enquête ouvert à cet effet au Service Urbanisme de la Mairie d'Orange (siège de l'enquête publique) aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et vendredi de 08h00 à 12h00 ;

- ou en les adressant directement par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Enquête publique – Centrale solaire photovoltaïque au sol « Le Coudoulet »
Hôtel de ville – Place Clémenceau – BP 187 – 84106 ORANGE cedex

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre des observations et propositions du public sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ORANGE et à la préfecture de Vaucluse consultable sur le site internet, pendant 12 mois, à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Au terme de la procédure d'instruction, les permis de construire pourront être accordés avec ou sans prescriptions ou refusés, au titre du Code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.

344620

Commune de MURS 84220

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE PARASSA

Par arrêté n°53/2024 en date du 29 octobre 2024, l'enquête publique se déroulera en Mairie de Murs du lundi 2 décembre 2024 9h30 au mardi 17 décembre 2024, 11h30.

Le dossier et le registre d'enquête sont accessibles en mairie tous les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 11h30.

Le commissaire enquêteur, M. Jacques SUBE, recevra en Mairie le 2/12/24 de 9h30 à 11h30 et le 17/12/2024 de 09h30 à 11h30.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique complet est consultable en mairie de MURS ou sur le site internet www.communedemurs-vaucluse.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

344205

SCILUCRI

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 31 rue Félix Eboué
94140 ALFORTVILLE
489 961 441 RCS CRETEIL

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (greffe d'arrivée)

Aux termes d'une délibération en date du 09 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- transférer le siège social d'ALFORTVILLE (94140) 31 rue Félix Eboué à PERNES-LES-FONTAINES (84210) 222, Petite Route de Carpentras avec effet au 16 juillet 2024 ;

- modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 489 961 441 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 10 mai 2006, a pour objet social l'acquisition, la construction, la transformation, l'entretien, la location et occasionnellement la vente de biens immobiliers ou de titres représentatifs de tels biens. La société a un capital de 2 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Dominique AUBERVILLE,
demeurant 228 A Route de Saint Ponchon 84210 PERNES LES FONTAINES

Pour avis
La Gérance

APPEL D'OFFRES

344895



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 – Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :

Marché de services passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le présent marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande alloti, sans minimum et avec un maximum de 1 510 000 euros HT, selon l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande publique.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :

Il a pour objet l'exécution de prestations juridiques dans le secteur du logement social, qui comprennent le conseil, l'assistance, la rédaction d'études et d'actes juridiques, de veille juridique et le cas échéant la représentation du client, la Société Française d'Habitations Economiques (SFHE).

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché alloti comprenant 4 lots de spécialisation, seul le lot 4 Droit des Biens est relancé :

4.5 : Représentation en Région Occitanie : Agence de Montpellier – Département des Pyrénées Orientales

DURÉE DU MARCHÉ :

La durée du marché est de 10 mois reconductible deux fois pour une année entière, soit du 1er février 2025 au 31 janvier 2027.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :

Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>.

Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Mardi 03 décembre 2024 à 12h30

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

04 91 84 46 30 - 04 91 84 46 45
al@laprovence-medias.fr

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des solutions adaptées à vos besoins.

ANNONCES LÉGALES

MARCHÉS PUBLICS

DÉMATÉRIALISATION

LaProvence
MEDIAS

Caumont-sur-Durance

Ils ont porté le souvenir de Marius Estratat jusqu'à Paris



Les élèves de la classe de CM2 avec Julie Dauphin, ont reçu le 1er prix national du concours des Petits artistes de la mémoire. Photo Mairie de Caumont

Des CM2 de Caumont-sur-Durance ont réalisé un carnet autobiographique sur Marius Estratat, dernier Poilu vivant de la région sud.

Lundi 11 novembre, les jeunes Caumontois ont porté le souvenir de Marius Estratat jusqu'à Paris. La classe de CM2 (2023-2024) de Julie Dauphin s'est rendue, en compagnie de Claude Morel, le maire, Joséphine Danon, adjointe aux affaires scolaires et Sylvie Abbès, élue déléguée aux anciens combattants, au siège de l'union des blessés de la face et de la tête (UBFT) à Paris.

Accueillis par la directrice générale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et le président national du Bleu et de France, les élèves de Caumont-sur-

Durance ont reçu le 1er prix national du concours des Petits artistes de la mémoire pour leur formidable travail, un carnet autobiographique, réalisé sur Marius Estratat, dernier Poilu vivant de la région sud.

« Les Caumontois peuvent être fiers de leur héros »

Pour rappel, le concours organisé par l'ONACVG a rassemblé 140 classes autour de la "Mémoire de guerre".

Une grande fierté pour la commune et pour la Provence comme l'a affirmé Claude Morel lors de son discours.

« Vous pouvez être fiers car vous mettez non seulement Caumont mais la Provence à l'honneur. La Provence, comme toutes les régions de France, a payé un lourd tribut lors de cette terrible Première

Guerre mondiale. Les listes de noms sur nos monuments aux morts nous le rappellent. La commune a souhaité lui rendre hommage et lui dire merci en inaugurant la place située devant la crèche Lou Nis en son nom. »

Grâce à un long travail mené par Sylvie Abbès, des photographies de Marius Estratat, héros de la nation, ont été installées sur un mur de la place.

Claude Morel a conclu son discours en disant : « Marius ne pensait pas être un héros, pourtant, il en était un, comme l'ont été tous ces jeunes, comme l'a été toute cette génération sacrifiée. Les Caumontois peuvent être fiers de leur héros. Nous pouvons être fiers de lui rendre hommage aujourd'hui et heureux de laisser une marque durable et visible dans notre village ».

AVIS

Enquêtes publiques



MAIRIE DE CAVAILLON

Avis d'enquête publique
Modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme de Cavailon

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du Jeudi 14 novembre 2024, 8h30 au lundi 16 décembre 2024 à 17 h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur la modification n°1 du PLU de Cavailon.

Cette modification vise essentiellement l'évolution de l'OAP sur le secteur du Camp ainsi que des ajustements du règlement de la zone 1AUea.

Le dossier comprend l'évaluation environnementale de la modification n°1. Le projet a volontairement été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La MRAE n'a pas émis d'observations dans le délai de 3 mois prévu au R 104-25 du code de l'urbanisme.

Monsieur René DUBUY, Ingénieur en chef hors classe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon) pendant la durée de l'enquête, du jeudi 14 novembre, 8h30 au lundi 16 décembre à 17h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavailon.fr>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavailon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetemodif1.plu@ville-cavailon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le jeudi 14 novembre 8h30, et le lundi 16 décembre 17 h. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavailon (<http://www.cavailon.fr>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavailon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 8h30 à 12 h

- Mardi 3 décembre de 14 h à 17 h

- Lundi 16 décembre de 14 h à 17 h

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie, au service urbanisme et sur la zone du Camp, visible de la voie publique. Il sera également publié sur le site internet de la mairie. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavailon : <http://www.cavailon.fr>

Le projet de modification n°1 du PLU de Cavailon sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application. Le conseil municipal pourra, suite aux conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavailon.fr

431540800

Euro Legales
Marchés publics
Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Votre contact :
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35
ebragroupe

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LaBOUTIQUE | LE DAUPHINÉ
les patrimoines
LE VENTOUX
SENTINELLES DES ALPES
8,50 €
52 pages
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ou sur notre boutique en ligne :
boutique.ledauphine.com ou par correspondance

LE DAUPHINÉ **VAUCLUSE** **ebragroupe**
Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc
S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ Direction générale et Direction de la rédaction
Capital : 24 769 520 € Centre de presse
Durée 99 ans à compter de 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
du 14 juin 1945 Tél. 04 84 10 00 58
Siège social : ledauphine.com
650 route de Valence Publicité : EBRA MEDIAS RHÔNE-ALPES PACA
38913 Veurey Cedex Commission paritaire n° 04 26 C 83387
Principal actionnaire : ISSN :
EBRA GROUPE 99,99% Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253
Impression : Le Dauphiné Libéré – Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83,5%.
Eutrophisation : PTot 0.01 Kg/tonne de papier.
Audience mesurée par :
AUDIPRESSE
ACPM
PEFC
10-31-3544
Certifié PEFC
Ce journal est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et contrôlées.
www.pefc-france.org